

Subventions pour l'établissement d'un audit énergétique CECB®Plus

Nombre de subventions et montants demandés, promis et payés, Vaud

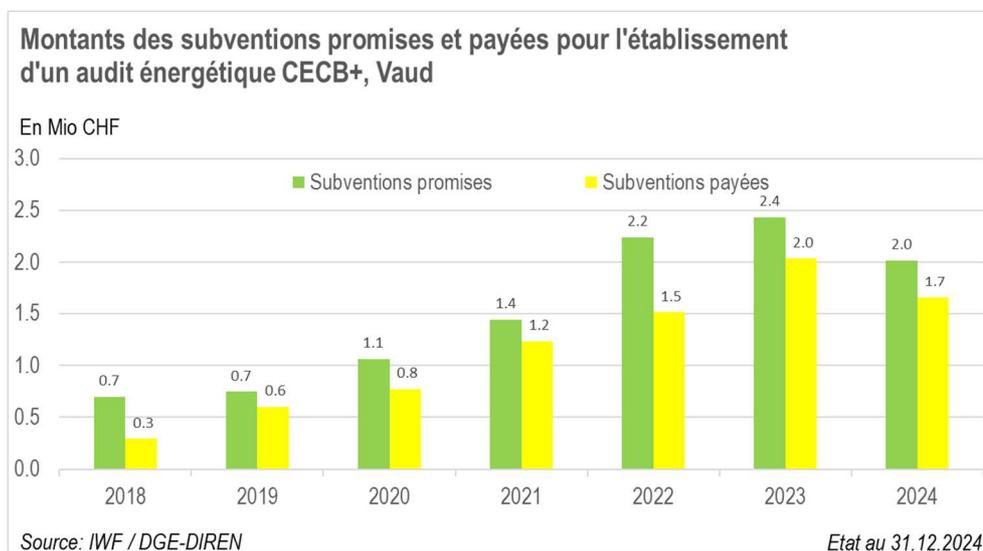
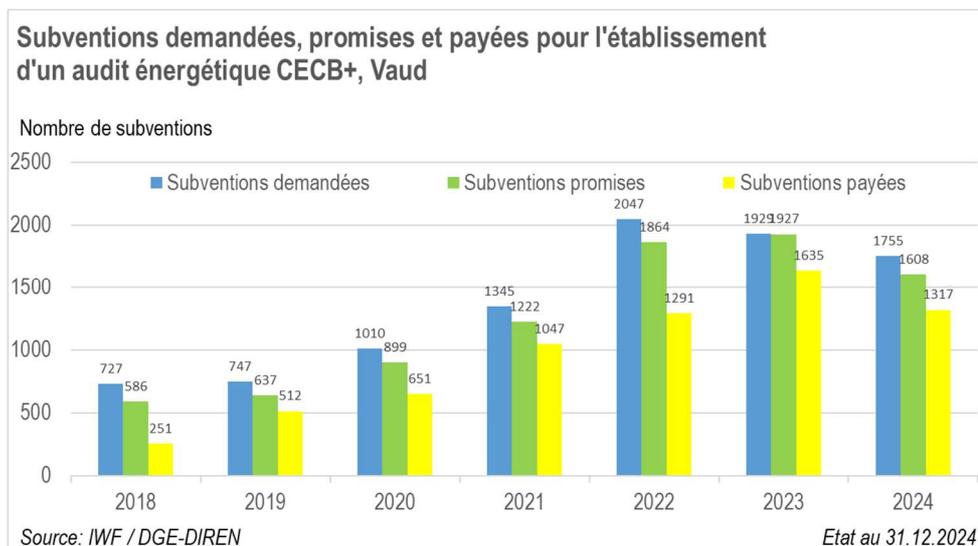
1. Description de l'indicateur

Cet indicateur informe sur le nombre et les montants des subventions que le canton de Vaud a versé à travers le Programme Bâtiments pour encourager les propriétaires de bâtiments construits avant 2000 d'établir un Certificat énergétique cantonal des bâtiments CECB®Plus. Il traduit l'évolution de l'intérêt des propriétaires de connaître la qualité énergétique de leur bâtiment et de savoir comment l'améliorer.

2. Cadre de référence

Les objectifs de réduction de la consommation d'énergie des bâtiments sont définis dans la conception cantonale de l'énergie (CoCEn, 2019), dont un des cadres est la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ (641.171).

3. Graphiques



4. Analyse

4.1 Description

Le nombre de subventions octroyées pour l'établissement d'un audit énergétique CECB®Plus était en constante augmentation entre 2018 (586) et 2023 (1'927). 2024 est la première année pour laquelle une baisse est observée. Cette évolution correspond à celle du nombre de demandes de subventions dont la baisse a été observée pour la première fois en 2023.

Les montants annuels promis pour l'établissement d'un audit énergétique a également fortement augmenté de 0,7 millions de francs en 2018 à 2,4 millions de francs en 2023, et ensuite 2,0 millions en 2024.

4.2 Interprétation

La hausse du nombre de subventions pour l'établissement d'un CECB Plus s'inscrit dans la tendance générale observée pour les autres aides, avec un pic notable en 2022-2023, probablement lié aux tensions géopolitiques et à la guerre en Ukraine. Le recul constaté en 2024 pourrait s'expliquer par un essoufflement du marché.

5. Tableaux

5.1 Tableau de données

Subventions demandées, promises et payées pour l'établissement d'un audit énergétique CECB+, Vaud

	Subventions		Montants des subventions	
	Nombre [nbre]	Pour 100'000 habitants [nbre / 100'00 hab.]	Montant total [Mio CHF]	Montant médian [CHF]
Subventions demandées				
2018	727	91	-	-
2019	747	93	-	-
2020	1010	124	-	-
2021	1345	163	-	-
2022	2047	246	-	-
2023	1929	228	-	-
2024	1755	205	-	-
Subventions promises				
2018	586	73	0.7	1000
2019	637	79	0.7	1000
2020	899	110	1.1	1000
2021	1222	148	1.4	1000
2022	1864	224	2.2	1000
2023	1927	228	2.4	1500
2024	1608	188	2.0	1500
Subventions payées				
2018	251	31	0.3	1000
2019	512	64	0.6	1000
2020	651	80	0.8	1000
2021	1047	127	1.2	1000
2022	1291	155	1.5	1000
2023	1635	193	2.0	1000
2024	1317	154	1.7	1000

Source: IWF / DGE-DIREN

Etat au 31.12.2024

08. Energie / Mise en œuvre / Incitations financières / IND_08.05.03.06_Subventions_CECB_Plus

5.2 Tableau de synthèse

Titre de l'indicateur	Type d'indicateur	Valeur référence	Valeur récente	Valeurs cibles			Etat	Objectifs	Tendance
				Court terme	Moyen terme	Long terme			
Subventions promises pour l'établissement d'un audit énergétique CECB+, Vaud [nbre]	Mise en oeuvre	586	1608	↗	...
		2018	2024	2027	2030	2050			18.3%/an

6. Méthode

6.1 Source de données

Les données proviennent de IWF qui met à disposition des cantons les données concernant les subventions qu'ils octroient dans le cadre du Programme Bâtiments, qu'il s'agisse des demandes de subvention, des subventions pour lesquelles une décision d'octroi a été prise (subventions promises) ou des subventions payées.

6.2 Description

La mesure concernée par ces subventions est la mesure IM-07 (Etablissement d'un CECB®Plus)

Demandes de subventions : nombre de demandes de subventions transmises au Canton. L'année correspond à l'année durant laquelle la demande a été déposée.

Subventions promises : nombre de demandes de subventions pour lesquelles le Canton a donné son accord de principe. L'année correspond à celle du budget auquel il est rattaché.

Subventions payées : nombre de subventions pour lesquelles un montant a été versé. L'année correspond à celle où le montant a été versé.

Montant des subventions promises : montant des subventions acceptées pour le budget d'une certaine année.

Montant des subventions payées : montant des subventions effectivement payées une certaine année.

6.3 Périmètre et limites

Depuis 2017, le CECB est obligatoire lors d'un remplacement d'un chauffage fossile par une nouvelle installation de chauffage fossile et le CECB®Plus est obligatoire dans ce cas si la note F ou G sur l'enveloppe est atteinte.

Lors de la demande de subvention M01 (isolation thermique) du Programme Bâtiments, si les montants d'encouragement dépassent CHF 10'000, un CECB®Plus est obligatoire pour l'octroi de cette subvention.

Le CECB®Plus, comme document de référence, est requis pour plusieurs autres mesures de subventions du PB telle qu'une rénovation globale avec certificat CECB (M13), le bonus pour une rénovation globale (M14, variante 3) et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage (subvention AMO mise en place en avril 2022).

De nombreuses communes ont mis en place un fond sur l'énergie lors de cette période 2017-2024 pour proposer des mesures de subventions comme l'audit énergétique (CECB®Plus).

7. Comparabilité et comparaisons

Les comparaisons intercantionales doivent être effectuées avec prudence. La plupart des écarts sont souvent induits par des fluctuations de la demande et sont peu influençables par la politique cantonale.

08. Energie / Mise en œuvre / Incitations financières / IND_08.05.03.06_Subventions_CECB_Plus

8. Documents en lien

Fiches Indicateur :

- IND_08.05.03.01 : Subventions dans le cadre du Programme Bâtiments, Vaud
- IND_08.05.03.02 : Subventions pour rénovation partielle ou globale du bâtiment, Vaud
- IND_08.05.03.04 : Subventions pour remplacement d'un chauffage à combustible fossile ou électrique, Vaud

9. Références

[DGE-DIREN - Conception cantonale de l'énergie \(CoCEn 2019\)](#)

[Programme Bâtiments Vaud](#)

[Règlement sur le certificat énergétique cantonal des bâtiments \(CECB\)](#)

[Loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ \(Loi sur le CO₂, 641.71\)](#)

10. Définitions

CECB : le Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments est l'étiquette-énergie officielle des cantons qui indique la qualité de l'enveloppe, le bilan énergétique global d'un bâtiment ainsi que ses émissions directes de CO₂, sur une échelle de 7 classes (A à G)

CECB®Plus : Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments complété par un rapport de conseil. Lors d'un CECB®Plus, trois variantes personnalisées sont proposées en vue d'une rénovation énergétique.

Subventions promises : subventions pour lesquelles l'Etat s'est engagé à les payer si les travaux ont été effectués. Les montants sont versés si le projet est réalisé jusqu'à cinq ans au maximum après engagement.

Montant médian : valeur qui partage les données en deux parties égales : 50 % des montants sont inférieurs et 50 % sont supérieurs.